



**MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**OCTOBRE 2020**

**Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 octobre 2020,  
au bureau municipal situé au 1362 Rte. 148, Campbell's Bay, Qc à 19h00**

**Présents sont:**

**La mairesse Colleen Larivière**

**Conseillers:**

**Joe Bélanger**

**Emile Morin**

**Denis Dubeau**

**Donny Graveline**

**John Stitt**

**Terry Racine se joint à 19h30**

**Également présent à la réunion directrice générale et secrétaire-trésorière, Julie Bertrand**

**Visiteur : Rick Frost concernant le chemin Pilon**

**Le quorum est atteint et la mairesse Colleen Larivière préside la séance**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2020-10-150**

**Il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour du 5 octobre 2020.**

**Adopté**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2020-10-151**

**Il est proposé par Donal Graveline et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 14 septembre 2020.**

**Adopté**

**2020-10-152**

**URBANSIM**

**Rapport de l'inspecteur municipal et demande de remboursement**

**Il est proposé par Donald Graveline et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des inspecteurs municipaux et d'autoriser les dépenses réclamées.**

**Adopté**

**ROUTES ET ÉQUIPEMENT**

**\* Un rapport des travaux routiers à ce jour est fait.**

**\* Il est à noter que les membres du comité des routes et Gérald Graveline, à la demande des propriétaires fonciers au 28 Lac Leslie, 50 chemin Crawford et 0 Lac Leslie, ont visité les sites pour évaluer les demandes de ponceaux et de regards. Les réparations seront effectuées par le service routier.**

**\* Il est à noter que M. Rick Frost s'est présenté pour exprimer ses préoccupations concernant la fermeture d'une partie du chemin Pilon et la sécurité de son accès en cas de dommages sur la route donnant accès à sa propriété.**

**Le maire Larivière et les membres du conseil ont assuré à M. Frost que la municipalité s'est vu refuser une aide financière pour la réparation et que les estimations de coûts pour l'ingénierie, les plans et les**



MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD  
PROVINCE DE QUÉBEC

OCTOBRE 2020

réparations pourraient s'élever à 500 000 \$. La municipalité n'a pas les fonds pour cette réparation et le conseil ne souhaite pas accabler le contribuable de cette dette. Si la municipalité recevait des fonds plus tard, le conseil serait alors en train de réparer et d'ouvrir la partie du chemin Pilon endommagée par le dégel printanier 2019.

FINANCES

PAIEMENT DES COMPTES

2020-10-153

Il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des factures à payer et d'accepter le paiement des factures payées avant cette réunion.

Adopté

Factures mensuelles

Factures payées avant la réunion: \$68 207.20

Certificat de disponibilité

Je, Julie Bertrand, directrice générale de la municipalité de Litchfield, certifie qu'il y a suffisamment de crédits disponibles pour payer le montant approuvé des factures totalisant \$ 68 207.20 pour le mois d'octobre 2020.

Signé: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Julie Bertrand, Directrice générale

2020-10-154

Appel d'offres pour la fourniture 2020 de 3000 mètres de sable d'hiver  
Attendu que la municipalité a lancé un appel d'offres pour la fourniture  
du sable d'hiver 2020;

Attendu que la municipalité a reçu les soumissions suivantes;

- 1) Campbell's Bay Ciment 4,01 \$ / Tm taxes incluses
- 2) Brian Stanton Co. Ltd 2,96 \$ / Tm taxes incluses
- 3) Sable et gravier Morin 4,31 \$ / Tm taxes incluses

Par conséquent,

Il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre soumise par Brian Stanton Co pour le prix de 2,96 \$ / Tm taxes incluses

Adopté

2020-10-155

Approvisionnement en sel d'hiver -2020

Attendu que la municipalité a lancé un appel de prix pour la fourniture de 115 Tm de sel d'hiver;

Attendu que la municipalité a reçu les soumissions suivantes;

- 1) Minéraux Compass 106 \$ / Tm taxes incluses
- 2) Sel Warwick 113 \$ / Tm taxes incluses

Par conséquent,

Il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Compass Minéraux à 106 \$ / Tm.

Adopté

\* Il est à noter qu'il y aura une séance extraordinaire le 26 octobre 2020 à 14h30 pour les résultats de l'ouverture des soumissions de financement du règlement d'emprunt du règlement 2018-237 pour le projet Laforêt.

Adoption des états financiers 2019



MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD  
PROVINCE DE QUÉBEC

OCTOBRE 2020

2020-10-156

Attendu que la municipalité a retenu les services du cabinet Dignard Éthier, CPA pour préparer et vérifier les états financiers de l'année 2019; Attendu que le rapport financier a été déposé et que chaque membre du conseil en a reçu une copie;

Par conséquent,

Il est proposé par Donald Graveline et résolu à l'unanimité d'adopter les états financiers 2019 tels que préparés et présentés.

Adopté

\* Il est à noter que la mairesse Larivière a présenté le rapport du maire 2020.

BESOINS DE FORMATIONS – POMPIERS- 2021

2020-10-157

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Campbell's Bay désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Campbell's Bay prévoit la formation de **trois (3)** pompiers pour le programme Pompier I et six (6) pompiers pour le programme d'opérateur d'autopompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Pontiac en conformité avec l'article 6 du Programme.



**MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**OCTOBRE 2020**

Il est proposé par Donal Graveline et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Pontiac.

**HALTE ROUTIÈRE**

**Nouvelle subvention Horizon**

**2020-10-159**

Il est proposé par Donald Graveline et résolu à l'unanimité d'autoriser la Directrice générale, Julie Bertrand, à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons au montant de 25 000 \$. S'il est reçu, ce montant sera utilisé pour construire un abri permanent à la Halte routière.

**Adopté**

**\* Il est à noter que la Halte sera officiellement fermée fin octobre.**

**DIVERS**

**2020-10-160**

Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie  
**CONSIDÉRANT** l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

**CONSIDÉRANT** que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

**CONSIDÉRANT** que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, déposées à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT** que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

**CONSIDÉRANT** qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;



**MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**OCTOBRE 2020**

**CONSIDÉRANT** que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

**CONSIDÉRANT** que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

**CONSIDÉRANT** l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;  
Il est proposé par Emile Morin

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx, à la Cheffe de l'opposition officielle, Mme Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, Mme Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

**Adopté**

\* Il est à noter que la municipalité a reçu des remerciements de la part de Petit Motors Joel Romain pour son soutien continu à son entreprise et à celle de la région.

**LEVÉ DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Donald Graveline et résolu à l'unanimité de clore la séance à 20h04.

**Adopté**

2020-09-149

---

Colleen Larivière  
Mairesse

---

Julie Bertrand  
Directrice générale